

INFORMATIONS SUR LES COMPTES

Exercice 2024/2025

921 – AGREGATION OGEc NANTES ERDRE - ENSEMBLE ST FELIX - LA SALLE

44 - NANTES

I	INFORMATIONS GENERALES
II	PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES
III	INFORMATIONS SUR LE BILAN
IV	INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT
V	AUTRES INFORMATIONS

Les comptes de l'Exercice clos au **31/08/2025** font apparaître les éléments suivants :

Total de l'Actif : 28 604 665.66€

Contre 29 363 631.58€ au 31/08/2024

Excédent Global 2024/2025 : 264 919.38€

Contre un Excédent de 484 018.14€ en 2023/2024

L'Exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du
1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025.

I. Informations générales :

1) Identification de l'OGEC, objet social, activités, moyens mis en œuvre :

L'OGEC NANTES-ERDRE de l'Ensemble Saint Félix-La Salle est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Elle assume juridiquement la gestion de l'Etablissement membre du réseau La Salle.

L'OGEC NANTES-ERDRE inscrit son action dans l'Enseignement Catholique, en veillant, aux côtés du chef d'établissement et du représentant de la tutelle, à donner en son sein le témoignage d'une tradition éducative spécifique et vivante. Ses membres vivent leur engagement en référence aux valeurs évangéliques. Dans l'exercice de sa responsabilité sociale, en toute circonstance, même conflictuelle, l'OGEC doit rester ouvert au dialogue et respectueux des personnes.

L'OGEC, dans le contexte qui est le sien, gère l'établissement dans le souci, partagé par l'ensemble de la famille lasallienne, de ne pas réserver l'école lasallienne à une catégorie sociale, culturelle ou religieuse. Il promeut une école ouverte à tous, sans exclusivité, sous réserve de l'acceptation par les familles du projet éducatif lasallien et du projet d'établissement qui en précise la mise en œuvre.

L'OGEC porte une attention particulière aux initiatives prises au sein de l'établissement ou au sein du Réseau La Salle pour que les enfants et les jeunes défavorisés ou confrontés à des difficultés scolaires reçoivent une éducation leur permettant de s'insérer dans la société. Il encourage ces initiatives autant qu'il le peut et qu'il en approuve la gestion.

L'OGEC est part intégrante de la communauté éducative. Ses choix de gestion se conforment au projet d'établissement, dont le chef d'établissement est le responsable, dont l'OGEC détermine les conditions de financement et de réalisation matérielle et sur lequel il est invité à se prononcer. Il s'attache donc, avec le chef d'établissement, à ce que les choix de gestion de l'établissement soient compris et portés au-delà de son cercle.

La pertinence des choix est vérifiée dans un discernement collectif qui n'est pas seulement technique mais qui engage une compréhension en profondeur du projet lasallien. La gestion de l'établissement sert un projet chrétien d'éducation globale et d'exercice de la liberté.

L'OGEC est attentif à toute sollicitation du chef d'établissement pour la mise en œuvre d'une pédagogie novatrice, pratique et expérimentale, qui est la marque de la tradition lasallienne, au profit d'abord des jeunes les plus en difficulté. Il fera aussi droit à la formation humaine et chrétienne des élèves qui est de la responsabilité première de l'établissement.

Son siège est à l'adresse de l'Ensemble St Félix-La Salle, 27 rue du Ballet à Nantes (44).

Il est composé de 3 à 15 membres actifs et de droits (tutelle, Udogec et Appel).

Les ressources de l'association sont composées de :

- Contributions des familles,
- Contributions, participations et subventions versées par l'Etat et les collectivités territoriales,
- Intérêts et revenus du patrimoine de l'association
- Produits de sa gestion propre et plus généralement de ressources non interdites par la loi et les règlements en vigueur,
- Cotisations qui peuvent être demandées et fixées par le conseil d'administration.

2) Faits marquants de l'exercice et événements postérieurs à la clôture :

Ensemble scolaire :

Les investissements mis en service sur l'exercice sont de 1 247 144 €, dont 143 234 € étaient en - cours au 31/08/2024. Ils concernent principalement les investissements suivants :

- Matériel pédagogique pour 122 266 €,
- Matériel informatique pour 78 430 €,
- Bâtiment restauration – aménagements divers pour 585 034 €, dont 223 042 € pour la terrasse espace Campus
- Mobilier et matériel divers pour 461 414 €

Les travaux en cours au 31/08/2025 s'élèvent à 96 585 €.

L'établissement a bénéficié de subventions d'investissements pour 136 297 € et de 102 825 € de taxe d'apprentissage affectée au matériel pédagogique.

Une provision pour risque concernant un accident de 50 000 € où la responsabilité de l'établissement est engagée a été constatée sur l'exercice 2021/2022. Elle est maintenue dans les comptes 2024/2025.

CFA :

Les investissements mis en service sur l'exercice s'élèvent à 182 586 € et sont financés partiellement par OPCO 2I pour 64 574 €.

Les heures de formation du CFA sont de 218 075 heures contre 243 765 heures en 2023/2024 soit une baisse de -25 690 heures.

CFP : Baisse des heures du CFP de – 139 pour un total réalisé de 3 020 heures.

3) Tableau d'évolution de la population scolaire de l'Etablissement :

Secteur	Niveau	2023/2024	2024/2025	Varia.	%	Nombre de Classes 2024/2025
Ensemble scolaire						
30	COLLEGE BON CONSEIL	137	136	-1	-1%	7
31	COLLEGE ST DONATIEN	414	445	31	7%	17
40	LEP	709	725	16	2%	31
41	LET	376	368	-8	-2%	13
42	BTS	279	277	-2	-1%	13
46	LEG	600	637	37	6%	19
TOTAL ELEVES ENSEMBLE SCOLAIRE		2515	2588	73	3%	100
CFA						
BTS CHIMIE		32	24	-8	-25%	
BTS CIRA		12	5	-7	-58%	
BAC PRO MELEC		18	15	-3	-17%	
BAC PRO SEN		26	20	-6	-23%	
BTS Pilotage Procédés		15	11	-4	-27%	
BTS SN		24	24	0	0%	
Licence MEEDD		15	11	-4	-27%	
BAC PRO MEI		4	4	0	0%	
BTS MSP1		28	30	2	7%	
CTS ET1		10	12	2	20%	
BTS NDRC		22	18	-4	-18%	
LICENCE CVM			9	9	100%	
BTS GESTION PME – GAB.DES.		24	19	-5	-21%	
BTS SP3S – GAB. DES.		18	15	-3	-17%	
AIDE SOIGNANTE – ANCENIS		10	11	1	10%	
Term. BAC PRO ASPP – UFA TALENSAC		2	2	0	0%	
T. BTS Compta.Gestion – UFA TALENSAC		14	15	1	7%	
BTS SIO		0	11	11	100%	
BTS ESF – UFA TALENSAC		6	5	-1	-17%	
BTS SAM – UFA TALENSAC		10	11	1	10%	
BTS SP3S – UFA TALENSAC		11	12	1	9%	
LICENCE GO – UFA TALENSAC			6	6	100%	
CAP AEPE – UFA SACRE COEUR		9	10	1	11%	
BTS GPME – UFA SACRE COEUR		1	3	2	200%	
BTS MCO. - ANCENIS		18	8	-10	-56%	
MC AT-SCLS		2	1	-1	-50%	
BTS MCO SCLS		1	1	0	0%	
BTS SAM SCLS			2	2	100%	
AIDE SOIGNANT SCLS		3	5	2	67%	
DE CESF-TALENSAC			1	1	100%	
LICENCE CHIMIE			7	7	100%	
TOTAL APPRENTIS CFA		335	328	-7	-2,09%	
TOTAL ELEVES		2 850	2 916	66	2,32%	
Demi – pensionnaires		862	969	107	12,41%	
Pensionnaires		254	261	7	2,76%	

4) Evolution de l'effectif concernant le personnel :

NOM DU SITE	Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) en 2023/2024	Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) en 2024/2025	Variation	
			Valeur	%
ENSEMBLE SCOLAIRE - CFA - CFP	85,00	86,00	1,00	1,18
TOTAL	85,00	86,00	1,00	1,18

5) Evolution du parc immobilier :

* Surface Totale Développée : **27 882 m²**

- Surface Pédagogique : 22 698 m²
- Surface non Pédagogique : 5 184 m²

6) Situation Immobilière :

BATIMENT	TYPE DE CONTRAT	Date de début	Durée	MODALITE D'EXECUTION
Site Saint Félix – site sud (parcelles 285/286/372/373)	Contrat de prêt à usage	24/01/2023	Indéterminée	Propriétaire : Fondation la Providence
Site Collège St Donatien (parcelles 152/729/730)	Contrat de prêt à usage	24/01/2023	Indéterminée	Propriétaire : Fondation la Providence
Site St Jean Baptiste Site Saint Félix -site nord (parcelles 433/447/477/478/457)	Bail emphytéotique 29/07/2022	(avenant 1995) 01/09/2021	30 ans	Propriétaire Fondation de La Salle Loyer annuel + impôts fonciers + assurances + travaux
Gymnase (parcelles 485/543/544/546/548))	Bail emphytéotique du 29/07/2022	01/09/2021	30 ans	Propriétaire Fondation de La Salle Loyer annuel + impôts fonciers + assurances + travaux

II. Principes, règles et méthodes comptables

1) Principes comptables :

Les Comptes annuels ont été établis dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base

- . continuité de l'exploitation,
- . permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . indépendance des exercices,

2) Référentiel comptable

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 août N ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (rèlements ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié relatif au plan comptable général et n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif) et en appliquant la nomenclature comptable de l'Enseignement catholique associé à l'Etat par contrat (édition 2020) définie et publiée par la FNOGEC (Fédération nationale des organismes de gestion des établissements de l'Enseignement catholique).

3) Changement de méthode comptables

III. Informations sur le Bilan :

1) BILAN ACTIF :

a) Variation des immobilisations (corporelles et incorporelles) :

Immobilisations corporelles et incorporelles :

- Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires, en fonction de la durée d'utilisation.

Nature de l'investissement	Durée d'amortissement	Taux d'amortissement linéaire correspondant
Structure (<i>gros œuvre</i>)	25 à 50 ans	2 à 4 %
Façades, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures	15 à 20 ans	5 à 6.66 %
Installations générales et techniques scellées	10 à 15 ans	6.66 à 10 %
Agencements intérieurs et décoration (<i>cloisons carrelages...</i>)	10 à 15 ans	6.66 à 10 %
Equipements lourd de restauration	8 à 12 ans	8.33 à 12.5 %
Mobilier de bureau	5 à 10 ans	10 à 20 %
Mobilier scolaire	3 à 5 ans	20 à 33.33 %
Mobilier cantine et hébergement	3 à 5 ans	20 à 33.33 %
Matériel pédagogique (<i>hors informatique</i>)	3 à 5 ans	20 à 33.33 %
Matériel de bureau (<i>hors informatique</i>)	3 à 5 ans	20 à 33.33 %
Equipements pédagogiques lourds (<i>financés par la taxe d'apprentissage</i>)	3 à 5 ans	20 à 33.33 %
Matériel informatique	1 à 3 ans	33.33 à 100 %
Matériel de reprographie	1 à 3 ans	33.33 à 100 %
Logiciels	1 an	100 %

NATURE	Valeur brute au 31/08/2024	Acquisitions	Virt poste à poste	Sorties	Valeur brute au 31/08/2025
Immobilisations Incorporelles	92 667	8 268	-	-	100 935
Ensemble scolaire	26 208	8 268	-		34 476
CFA	41 122				41 122
CFP	25 337				25 337
Terrains et constructions	13 942 436	-	-	-	13 942 436
Ensemble scolaire	12 298 101				12 298 101
CFA	1 031 293				1 031 293
CFP	613 042				613 042
Matériels liés à l'activité	12 810 379	757 089	-	191 468	13 376 000
Ensemble scolaire	11 479 499	574 502		191 468	11 862 534
CFA	1 187 181	182 586			1 369 767
CFP	143 699				143 699
Autres immobilisations corporelles	24 017 750	521 139	143 234	-	24 682 124
Ensemble scolaire	23 722 963	521 139	143 234		24 387 337
CFA	278 800				278 800
CFP	15 987				15 987
Immobilisations en-cours	173 940	65 879	- 143 234	-	96 585
Ensemble scolaire	173 940	65 879	- 143 234		96 585
TOTAL	51 037 173	1 352 375	-	191 468	52 198 080

Les investissements mis en service sur l'exercice sont de 1 247 144 €, dont 143 234 € étaient en - cours au 31/08/2024. Ils concernent principalement les investissements suivants :

- Matériel pédagogique pour 122 266 €,
- Matériel informatique pour 78 430 €,
- Bâtiment restauration – aménagements divers pour 585 034 €, dont 223 042 € pour la terrasse espace Campus
- Mobilier et matériel divers pour 461 414 €

Les travaux en cours au 31/08/2025 s'élèvent à 96 585 €.

CFA :

Les investissements mis en service sur l'exercice sont de 182 586 €. Il s'agit de matériel d'enseignement pour la totalité.

b) Variation des amortissements et dépréciations des immobilisations

NATURE	Valeur brute au 31/08/2024	Dotations	Diminutions	Valeur brute au 31/08/2025
Immobilisations Incorporelles	85 579	13 522	0	99 101
Ensemble scolaire	19 120	13 522		32 642
CFA	41 122			41 122
CFP	25 337			25 337
Terrains et constructions	11 449 237	342 547	0	11 791 784
Ensemble scolaire	10 195 503	258 227		10 453 730
CFA	640 692	84 320		725 012
CFP	613 042			613 042
Matériels liés à l'activité	11 677 236	449 134	191 468	11 934 901
Ensemble scolaire	10 456 928	375 886	191 468	10 641 346
CFA	1 076 609	73 248		1 149 856
CFP	143 699			143 699
Autres immobilisations corporelles	8 332 449	1 857 635	0	10 190 084
Ensemble scolaire	8 093 263	1 846 003		9 939 266
CFA	223 199	11 632		234 831
CFP	15 987			15 987
TOTAL	31 544 501	2 662 837	191 468	34 015 870

c) Variation des immobilisations financières

NATURE	Valeur brute au 31/08/2024	Augmentations	Sorties	Valeur brute au 31/08/2025
Participations et créances rattachées	53 730	1 644		55 374
Autres titres immobilisés	0			0
Prêts et autres immobilisations financières	188 651	14 636		203 287
TOTAL	242 381	16 280	0	258 661

Effort à construction : 203 287 €

Parts Crédit Mutuel : 55 374 €

d) Les Stocks

Les stocks figurant au bilan représentent les stocks d'approvisionnements et de fournitures destinés à la vente. Les stocks sont évalués à la valeur actuelle qui correspond à la valeur d'achat des marchandises.

NATURE	Montant au 31/08/2024	Montant au 31/08/2025	Variation	
			Valeur	%
NEANT			0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00

e) Créances usagers, autres créances, fournisseurs débiteurs

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont éventuellement dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Toutes les créances apparaissant au bilan ont une échéance inférieure à 1 an.

NATURE	MONTANTS				PROVISIONS			
	31/08/2024	31/08/2025	Varia.	%	31/08/2024	31/08/2025	Varia.	%
Avances et acomptes	21 863	29 560	7 697	35,20			0	0,00
Créances clients, usagers et comptes rattachés	902 935	914 159	11 224	1,24	44 887	46 431	1 543	3,44
Créances reçues par legs ou donations			0	0,00			0	0,00
Autres Créances	1 462 302	618 901	-843 401	-57,68			0	0,00
TOTAL	2 387 100	1 562 620	-824 480	-34,54	44 887	46 431	1 543	3,44

Parmi les autres créances :

f) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement constituées de sicav monétaires, sont valorisées par référence à leur valeur d'entrée dans le patrimoine, les mouvements étant enregistrés selon la méthode du "premier entré, premier sorti". Seules les moins – values latentes affectent l'exercice et sont comptabilisées sous la forme d'une provision pour dépréciation.

NATURE	2023/2024	2024/2025	Variation		Plus ou moins value latente
			Valeur	%	
Compte à terme	4 500 000,00	4 700 000,00	200 000,00	0,00	0,00
SICAV	1 499 856,51	1 776 079,08	276 222,57	0,00	13 821,50
TOTAL	5 999 856,51	6 476 079,08	476 222,57	0,00	13 821,50

g) Comptes de régularisation Actif :

	31/08/2024	31/08/2025	Varia.	%
Ensemble scolaire	218 448,91	217 077,69	-1 371,22	-0,63
CFA	11 798,82	7 802,16	-3 996,66	-33,87
TOTAL	230 247,73	224 879,85	-5 367,88	-2,33

Parmi les charges constatées d'avance :

Ensemble scolaire

✓	Taxe foncière	35 097 €
✓	Assurances diverses	97 533 €

2) BILAN PASSIF :

a. Mouvements des Fonds Propres :

	Montant au 31/08/2024	Augmentation	Diminution	Montant au 31/08/2025
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 069 297			2 069 297
Fonds associatifs avec droit de reprise	0			-
Ecart de réévaluation	0			-
Réserves	0			-
Comptes de liaison	0			-
Report à nouveau	10 146 529	484 018		10 630 547
Excédent ou déficit de l'exercice	484 018	264 919	484 018	264 919
Situation nette	12 699 845	748 938	484 018	12 964 764
Fonds propres consommables	0			-
Subventions d'investissements	6 957 521	136 297	934 255	6 159 563
Provisions réglementées	0			-
TOTAL	19 657 366	885 235	1 418 273	19 124 327

Subventions d'investissements :

En application du plan comptable général, les subventions d'équipement destinées à acquérir des immobilisations sont inscrites dans les comptes 13 présentés au passif du bilan dans les fonds propres. Elles font l'objet d'une constatation progressive dans le compte de résultat en produit exceptionnel.

La reprise des subventions d'investissement qui financent des immobilisations amortissables s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des immobilisations acquises au moyen de ces subventions

Subventions d'investissements acquises au titre de l'exercice 2024/2025 :

FALLOUX 2023 : 116 205 €
PPI 2024 : 17 500 €
PPI 2025 : 2 592 €

Falloux s/prêt 180 614 €

Des subventions d'investissements sont assorties d'un droit de reprise en fonction des termes de la convention signée avec l'Etat, les collectivités territoriales ou autres établissements publics. Le montant de ce droit de reprise au 31/08/2025 est de 5 009 339 €.

Affectation de Résultat 2023/2024 :

L'Assemblée Générale en date du 19/12/2024 a approuvé les comptes. Le résultat de l'exercice 484 018 € a été affecté en report à nouveau.

b. Provisions pour risques et charges :

Les provisions pour risques et charges ont été déterminées selon les modalités de constitution et d'évaluation prescrites par la réglementation comptable.

Ensemble scolaire	Montant à la fin au 31/08/2024	Dotations de l'exercice/ apports	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin au 31/08/2025
Provisions pour Indemnité Départ en Retraite	197 767	38 967	48 746			187 988
Provisions Risques d'Emploi	50 000					50 000
Provisions Gros Entretiens	-					-
TOTAL	247 767	38 967	48 746	-	-	237 988

Ensemble scolaire : 237 988 €

CFA & CFP : Pas de provision pour risques et charges.

Engagement pris en matière de retraite :

Les calculs de provision pour IDR au 31/08/2024 prennent en compte un âge probable de départ en retraite de 62 ans. Les indemnités des personnels ayant atteint ou dépassé l'âge de 52 ans au 31/08 sont provisionnées pour 1/10^{ème} chaque année.

c. Fonds dédiés :

Ce sont des rubriques du passif qui enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu être encore utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Projet(s) définis	Montant initial	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice (compte 789)	Engagement à réaliser sur ressources affectées (compte 689)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Fondation La Salle-Projet structurant	619 400	386 869	37 093		349 776
APEL-Baby foot	2 251	1 848	450		1 397
APEL-Table Ping-Pong	1 204		127	1 204	1 077
Ecole St Felix-Porte restauration	6 410		284	6 410	6 126
AEC-Billard	2 940		535	2 940	2 405
TOTAL	632 205	388 717	38 490	10 554	360 781

d. Etat des échéances des dettes :

	Montant au début au 01/09/2024	Montant en cours au 31/08/2025	Variation		ECHEANCE	
			Valeur	%	jusqu'à un an	à plus d'un an
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			-			0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 998 150	6 643 331	- 354 819	-5,07	405 686	6 237 645
Emprunts et Dettes Financières diverses			-		0	0
sous-total : Dettes Financières	6 998 150	6 643 331	- 354 819	-5,07	405 686	6 237 645
Avances acomptes reçus	518 112	488 306	- 29 806	-5,75	488 306	
Dettes fournisseurs	766 699	998 797	232 098	30,27	998 797	
Dettes des legs et donations			-		0	
Dettes Fiscales et Sociales	356 649	323 113	- 33 536	-9,40	323 113	
Dettes sur immobilisations	154 314	32 070	- 122 244	-79,22	32 070	
Autres Dettes	59 576	25 085	- 34 491	-57,89	25 085	
sous-total : Autres Dettes	1 855 351	1 867 371	12 021	0,65	1 867 371	0
TOTAL	8 853 501	8 510 702	- 342 799	-3,87	2 273 057	6 237 645

Emprunt en-cours au 31/08/2025 :**6 636 232 €****Ensemble scolaire**

Crédit Mutuel – Capital emprunté 1 350 000 € - capital restant dû	0 €
Crédit Mutuel – Capital emprunté 2 650 000 € - capitale restant dû	2 650 000 €
Crédit Mutuel – Capital emprunté 400 000 € - capital restant dû	390 116 €
Crédit Mutuel – Capital emprunté 300 000 € - capital restant dû	54 811 €
Caisse Epargne – Capital emprunté 1 000 000 € - capital restant dû	691 246 €
Caisse Epargne – Capital emprunté 1 500 000 € - capital restant dû	1 111 546 €
Caisse Epargne – Capital emprunté 700 000 € - capital restant dû	451 209 €
Caisse Epargne – Capital emprunté 1 500 000 € - capital restant dû	1 287 304 €

Dont Fournisseurs au 31/08/2025 :**998 797 €****Ensemble scolaire****839 539 €**

Fournisseurs de biens et services :	645 878 €
Fournisseurs factures non parvenues :	193 661 €

CFA**153 043 €**

Fournisseurs de biens et services :	3 348 €
Fournisseurs factures non parvenues :	149 695 €

CFP**6 216 €**

Fournisseurs factures non parvenues :	6 216 €
---------------------------------------	---------

e. Comptes de régularisation Passif :

• **Produits constatés d'avance**

	2023/2024	2024/2025	Varia.	%
Produits constatés d'avance	216 282	370 867	154 585	71,47

Parmi les produits constatés d'avance :

Ensemble scolaire

✓ Solde TA 2025 collectée	206 175 €
✓ Restauration élèves et adultes	82 640 €
✓ Antenne Bouygues	6 128 €
✓ Subvention ERASMUS	33 903 €
✓ Région subventions équipements professionnels	19 565 €
✓ Etat subventions restant à utiliser	22 456 €

• **Taxe d'apprentissage**

Taxe d'apprentissage collectée à affecter :

		TAXE 2024	TAXE 2025
A nouveau 1er septembre 2024 : (1)		34 251	
Report 1er janvier 2025 :			38 197
Taxe Reçue sur l'exercice :	331 909	163 931	167 978
Utilisation d'équipement : (compte 131810)	102 825	102 825	
Utilisation de fonctionnement : (compte 748200)	57 161	57 161	
Solde intermédiaire au 31 décembre 2024 :		38 197	
Reliquat au 31 août 2025 : (compte 487810)			206 175

La taxe d'apprentissage doit être utilisée dans un but strictement pédagogique et concerner directement et spécifiquement les élèves / étudiants des formations professionnelles habilitées.

- Les dépenses d'équipement doivent représenter l'essentiel de l'utilisation de la taxe d'apprentissage,
- Les dépenses de fonctionnement sont à priori limitées, car couvertes par le forfait des collectivités territoriales ou par les subventions de fonctionnement (enseignement agricole),
- Les investissements visant à accroître le patrimoine immobilier sont prohibés.

IV. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT :

1) Information sur les concours publics et les subventions

En application du règlement comptable ANC n° 2022-01, La facturation par le CFA à l'OPCO du niveau de prise en charge est comptabilisée en produits, de manière linéaire sur la durée du contrat d'apprentissage, dans une subdivision du compte 706 (prestations de services).

Concours publics et subventions obtenus au cours de l'exercice (en €)	2023/2024	2024/2025
Aides à l'emploi	7 833	-
Aides au développement des compétences	-	-
Financement par la taxe d'apprentissage des formations initiales technologiques et professionnelles	-	-
Financement des formations par apprentissage	38 520	25 000
Forfaits d'externat	3 267 575	3 376 967
<i>dont forfait Etat</i>	1 484 613	1 550 130
<i>dont forfait Région</i>	1 444 630	1 463 079
<i>dont forfait Département</i>	338 332	363 758
<i>dont forfait Communes et groupements de communes</i>		
Concours publics affectés à la formation professionnelle continue		
Concours publics de l'Etat relatifs à l'enseignement agricole		
Autres concours publics		
Sous-total concours publics	3 313 929	3 401 967
Subventions État	2 320	-
Subventions Région	83 307	64 627
Subventions Département	3 289	40 146
Subventions Communes et groupements de communes		
Autres subventions d'exploitation	212 915	163 749
<i>dont programmes de l'Union Européenne (Erasmus +...)</i>	142 123	106 589
<i>dont taxe d'apprentissage affectée au fonctionnement</i>	70 791	57 161
Report de subventions		
Sous-total subventions d'exploitation	301 831	268 523
Total concours publics et subventions d'exploitation	3 615 759	3 670 490

2) Tableau d'évolution de l'activité en heures / centre de formation :

LIBELLE	2023/2024	2024/2025	Varia.	%
CFA	243 765	218 075	- 25 690	-10,54
CFP	3 159	3 020	- 139	-4,40
TOTAL	246 924	221 095	- 25 829	-10,46

3) Rémunération des dirigeants

En son article 20, la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 stipule :

"Les associations, dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 €, doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en natures.

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération.

Nombre de dirigeants	Exercice scolaire 2022/2023		
	Total Rémunérations brutes annuelles hors avantages en nature (A)	Total brut des avantages en Nature (B)	Total rémunérations Brutes (A + B)

Nous ne publions pas la rémunération du dirigeant, car l'OGEC ne comporte qu'un seul dirigeant, ce qui reviendrait à divulguer une rémunération individuelle.

4) Les honoraires du commissaire aux comptes

Les établissements scolaires qui dépassent 2 des 3 seuils ci-dessous, ont l'obligation de présenter dans leurs annexes légales le montant détaillé des honoraires du commissaire aux comptes :

- Effectif salarié permanent > 50
- Chiffre d'activité > 7 300 000 €
- Total bilan > 3 650 000 €

	Montant pour 2024/2025
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	26 220
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
	26 220

5) Les éléments exceptionnels :

Les Produits Exceptionnels 1 361 560 €

Ensemble scolaire		1 234 393 €
Rappel de forfaits	29 910 €	
Produit des cession d'éléments d'actif (Anciens IPAD)	21 757 €	
Quote-part subvention taxe apprentissage	133 349 €	
Quote-part de subvention d'investissement	847 130 €	
Subv. d'inv. Rembt. Annuités d'emprunts non cautionnés	180 614 €	
Autres produits sur exercices antérieurs	21 633 €	

CFA		125 620 €
Quote-part subvention investissement taxe apprentissage :	78 049 €	
Quote-part subvention investissement :	43 126 €	
Produits sur exercices antérieurs	4 445 €	

CFP		1 547 €
Produits sur exercices antérieurs divers	1 547€	

Les Charges Exceptionnelles 39 703 €

Ensemble scolaire		2 827 €
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	2 827 €	

CFA		35 259 €
Charges sur exercice antérieur diverses	35 259 €	

CFP		1 618 €
Charges sur exercice antérieur diverses	1 618 €	

V. AUTRES INFORMATIONS :

1) Engagements financiers donnés et reçus :

Montant garanti à l'origine, dans la limite de la créance restant due citée :

Crédit Mutuel – Caution solidaire La Providence prop. des bât.	2 000 000.00 €
Crédit Mutuel - Garantie personnelle Fondation La Salle	350 000.00 €

CE – Prêt 500909E – Caution personnelle (50%) La Providence prop. des bât.	643 652.11 €
CE – Prêt 5263435 – Caution personnelle (50%) La Providence prop. des bât.	345 623.08 €
CE – Prêt 5263436 – Caution personnelle (50%) La Providence prop. des bât.	555 772.82 €
CE – Prêt 5459870 – Caution personnelle (50%) Fondation La Salle	225 604.26 €

2) Contribution volontaire en nature :

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit.

Le nouveau règlement ANC 2018-06 impose le recensement et la comptabilisation en pied de compte de résultat des contributions volontaires en nature.

a) Prêts à usage

BATIMENT	Surface	Coût de reconstruction à neuf	%	Valeur du droit d'usage annuel	Signature du contrat	Durée restante	Valeur
NEANT							
TOTAL							

b) Biens mis à disposition

La valeur de l'avantage en nature des biens mis à disposition par la fondation La providence a été comptabilisée dans les comptes au 31 août 2025 pour un montant de 644 108 € dans les comptes spéciaux (861) par la contrepartie d'une prestation gratuite du propriétaire (8711).

La mise à disposition des locaux a été évaluée en appliquant un taux de 4% à leur valeur de reconstruction à neuf, estimée à 16 104 676 € en appliquant un coût moyen de construction de 2 044 € / m² à une surface de 7 879 m².

c) Autres informations

- Le bénévolat est une constante de l'Enseignement Catholique, une contribution précieuse au bon fonctionnement des établissements. Sa valorisation permet notamment d'obtenir des coûts complets et réels, ainsi que d'appréhender véritablement tous les moyens nécessaires au bon fonctionnement de chaque niveau d'enseignement.

	NOM - PRENOM	POSTE OCCUPE	Lien avec l'OGEC	Nbre d'heures annuelles	Taux horaire chargé	Valorisation Brut chargé
Bénévole						0,00
Personnel mis à disposition par la commune						0,00
TOTAL				0		0,00

L'établissement n'a pas recours au bénévolat.

- Un bail emphytéotique, a été signé en date du 29 juillet 2022, entre l'OGEC NANTES ERDRE et la FONDATION DE LA SALLE pour le site de Saint FELIX (groupe scolaire, gymnase et parkings).
Le bail emphytéotique, est consenti pour une durée de 30 ans commençant à courir rétroactivement à compter de jour du 1er septembre 2021, et devant se terminer le 31 août 2051.

COMPTE DE RESULTAT AGREGÉ : GESTION 2024/2025
(simplifié)

	2023/2024	2024/2025	2024/2025	2024/2025	2024/2025	2024/2025	Variation	%
921 -AGREGATION OGECE NANTES ERDRE - ENSEMBLE SAINT FELIX - LA SALLE à 44 NANTES	TOTAL AGREGÉ	223 ENSEMBLE ST FELIX - LA SALLE	224 CFA ST FELIX - LA SALLE	225 CFP ST FELIX - LA SALLE	REGULARISATIONS	TOTAL AGREGÉ		
PRODUITS D'EXPLOITATION								
Cotisations								
Ventes de biens et services								
Ventes de biens	21 602,57	12 194,79				12 194,79	-9 407,78	-43,55
<i>dont ventes de dons en nature</i>								
Contributions et prestations familles	7 753 046,96	5 185 146,34	2 814 960,22	34 922,95		8 035 029,51	281 982,55	3,64
<i>dont parrainages</i>								
Produits de tiers financeurs								
Concours publics et subventions d'exploitation	3 615 759,22	3 645 489,81	25 000,00			3 670 489,81	54 730,59	1,51
Versements fondateurs/consommations dotation comptable								
Ressources liées à la générosité du public								
Dons manuels		2 940,00				2 940,00	2 940,00	
Mécénats								
Legs, donations et assurances-vie								
Contributions financières	7 251,20	6 203,93				6 203,93	-1 047,27	-14,44
Repr.s/amortissements, dépréciations, provisions et transferts charges	155 053,19	2 036 740,89			-1 805 353,22	231 387,67	76 334,48	49,23
Utilisations des fonds dédiés	37 598,19	38 490,10				38 490,10	891,91	2,37
Autres produits	45 068,69	40 821,26				40 821,26	-4 247,43	-9,42
TOTAL I	11 635 380,02	10 968 027,12	2 839 960,22	34 922,95	-1 805 353,22	12 037 557,07	402 177,05	3,46
CHARGES D'EXPLOITATION								
Achats de marchandises	6 397,60	7 661,20				7 661,20	1 263,60	19,75
Variation de stocks								
Autres achats et charges externes	4 615 360,54	3 716 711,09	1 447 213,20	7 700,03	-167 824,11	5 003 800,21	388 439,67	8,42
Aides financières								
Impôts, taxes et versements assimilés	474 659,83	470 109,91	15 262,57			485 372,48	10 712,65	2,26
Salaires et traitements	3 419 692,68	3 428 632,99	1 122 325,51	1 178,59	-1 123 504,10	3 428 632,99	8 940,31	0,26
Charges sociales	1 426 020,45	1 477 698,83	513 479,19	545,82	-514 025,01	1 477 698,83	51 678,38	3,62
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 684 100,05	2 524 289,84	169 200,09			2 693 489,93	9 389,88	0,35
Dotations aux provisions	42 460,05	38 967,00				38 967,00	-3 493,05	-8,23
Reports en fonds dédiés	2 251,20	10 553,93				10 553,93	8 302,73	368,81
Autres charges	30 331,77	27 761,94	677,02			28 438,96	-1 892,81	-6,24
TOTAL II	12 701 274,17	11 702 386,73	3 268 157,58	9 424,44	-1 805 353,22	13 174 615,53	473 341,36	3,73
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-1 065 894,15	-734 359,61	-428 197,36	25 498,51		-1 137 058,46	-71 164,31	6,68
PRODUITS FINANCIERS								
Autres intérêts et produits assimilés	143 705,67	206 509,28				206 509,28	62 803,61	43,70
TOTAL III	143 705,67	206 509,28				206 509,28	62 803,61	43,70
CHARGES FINANCIERES								
Intérêts et charges assimilées	115 634,71	102 834,38	7 945,01			110 779,39	-4 855,32	-4,20
TOTAL IV	115 634,71	102 834,38	7 945,01			110 779,39	-4 855,32	-4,20
2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)	28 070,96	103 674,90	-7 945,01			95 729,89	67 658,93	241,03
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I - II+ III - IV)	-1 037 823,19	-630 684,71	-436 142,37	25 498,51		-1 041 328,57	-3 505,38	0,34
PRODUITS COURANTS	11 779 085,69	11 174 536,40	2 839 960,22	34 922,95	-1 805 353,22	12 244 066,35	464 980,66	47,16
CHARGES COURANTES	12 816 908,88	11 805 221,11	3 276 102,59	9 424,44	-1 805 353,22	13 285 394,92	468 486,04	-0,47
PRODUITS EXCEPTIONNELS								
Sur opérations de gestion	129 924,86	51 542,27	4 445,66	1 547,22		57 535,15	-72 389,71	-55,72
Sur opérations en capital	1 461 652,84	1 182 850,44	121 174,21			1 304 024,65	-157 628,19	-10,78
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges								
TOTAL V	1 591 577,70	1 234 392,71	125 619,87	1 547,22		1 361 559,80	-230 017,90	-14,45
CHARGES EXCEPTIONNELLES								
Sur opérations de gestion	56 869,06	2 826,69	35 258,58	1 617,84		39 703,11	-17 165,95	-30,19
Sur opérations en capital								
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions								
TOTAL VI	56 869,06	2 826,69	35 258,58	1 617,84		39 703,11	-17 165,95	-30,19
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	1 534 708,64	1 231 566,02	90 361,29	-70,62		1 321 856,69	-212 851,95	-13,87
Participation des salariés aux résultats (VII)								
Impôts sur les bénéfices (VIII)	12 867,31	15 608,74				15 608,74	2 741,43	
Total des produits (I + III + V)	13 370 663,39	12 408 929,11	2 965 580,09	36 470,17		13 605 626,15	234 962,76	
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	12 886 645,25	11 823 656,54	3 311 361,17	11 042,28		13 340 706,77	454 061,52	
5 - EXCEDENT OU DEFICIT	484 018,14	585 272,57	-345 781,08	25 427,89		264 919,38	-219 098,76	-45,27
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE								
Dons en nature								
Prestations en nature	660 627,00	644 108,25				644 108,25	-16 518,75	-2,50
Bénévolat								
TOTAL	660 627,00	644 108,25				644 108,25	-16 518,75	-2,50
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE								
Secours en nature								
Mise à disposition gratuite de biens	660 627,00	644 108,25				644 108,25	-16 518,75	-2,50
Prestations en nature								
Personnel bénévole								
TOTAL	660 627,00	644 108,25				644 108,25	-16 518,75	-2,50

BILAN AGREGÉ : GESTION 2024/2025
(simplifié)

ACTIF	2023/2024 ACTIF NET AGREGES	2024/2025 223 ENSEMBLE ST FELIX - LA SALLE	2024/2025 224 CFA ST FELIX - LA SALLE	2024/2025 225 CFP ST FELIX - LA SALLE	2024/2025 ACTIF NET AGREGES
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	-				-
Frais de recherche et de développement	-				-
Donations temporaires d'usufruit	-				-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	-				-
Droit au bail	-				-
Autres immobilisations incorporelles	7 088,45	1 834,49			1 834,49
Immobilisations incorporelles en cours	-				-
Avances et acomptes	-				-
Immobilisations corporelles					
Terrains	-				-
Constructions	2 493 198,43	1 844 370,63	306 280,65		2 150 651,28
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 133 143,33	1 221 187,68	219 910,95		1 441 098,63
Autres immobilisations corporelles	15 685 301,45	14 448 070,49	43 969,34		14 492 039,83
Immobilisations corporelles en cours	306 819,36	96 584,61			96 584,61
Avances et acomptes	-				-
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-				-
Immobilisations financières					
Participations et Créances rattachées	53 730,00	55 374,00			55 374,00
Autres titres immobilisés	-				-
Prêts	188 650,80	203 286,80			203 286,80
Autres	-				-
TOTAL I	19 867 931,82	17 870 708,70	570 160,94	-	18 440 869,64
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours	-				-
Avances et acomptes versés sur commandes	21 863,00	29 559,55			29 559,55
Créances					
Créances clients, usagers et comptes rattachés	858 047,79	14 693,61	850 987,56	2 047,25	867 728,42
Créances reçues par legs ou donations	-				-
Autres	1 462 301,53	572 853,11	46 047,83		618 900,94
Valeurs mobilières de placement	5 999 856,51	6 476 079,08			6 476 079,08
Instruments de trésorerie	-				-
Disponibilités	923 383,20	1 653 087,67	251 567,58	41 992,93	1 946 648,18
Charges constatées d'avance	230 247,73	217 077,69	7 802,16		224 879,85
TOTAL II	9 495 699,76	8 963 350,71	1 156 405,13	44 040,18	10 163 796,02
Frais d'émission des emprunts (III)	-				-
Primes de remboursement des emprunts (IV)	-				-
Ecart de conversion actif (V)	-				-
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	29 363 631,58	26 834 059,41	1 726 566,07	44 040,18	28 604 665,66

BILAN AGREGÉ : GESTION 2024/2025
(simplifié)

PASSIF	2023/2024 PASSIF AGREGES	2024/2025 223 ENSEMBLE ST FELIX - LA SALLE	2024/2025 224 CFA ST FELIX - LA SALLE	2024/2025 225 CFP ST FELIX - LA SALLE	2024/2025 PASSIF AGREGES
FONDS PROPRES					
Fonds propres sans droit de reprise	-	-	-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	2 069 297,39	2 063 766,08	5 531,31		2 069 297,39
	-				-
Ecart de réévaluation	-				-
Réserves	-				-
Comptes de liaison	-	508 768,12	44 192,03	464 576,09	-
Report à nouveau	10 146 529,19	9 625 983,29	1 456 743,60	452 179,56	10 630 547,33
Excédent ou déficit de l'exercice	484 018,14	585 272,57	345 781,08	25 427,89	264 919,38
Situation nette (sous-total)	12 699 844,72	11 766 253,82	1 160 685,86	37 824,42	12 964 764,10
Fonds propres consommables	-				-
Subventions d'investissement	6 957 521,20	5 746 726,08	412 837,28		6 159 563,36
Provisions réglementées	-				-
TOTAL I	19 657 365,92	17 512 979,90	1 573 523,14	37 824,42	19 124 327,46
FONDS REPORTES ET DEDIES					
Fonds reportés liés aux legs ou donations	-				-
Fonds dédiés	388 717,40	360 781,23			360 781,23
TOTAL II	388 717,40	360 781,23	-	-	360 781,23
PROVISIONS					
Provisions pour risques	50 000,00	50 000,00			50 000,00
Provisions pour charges	197 766,89	187 988,24			187 988,24
TOTAL III	247 766,89	237 988,24	-	-	237 988,24
DETTES					
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	-				-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 998 149,70	6 643 330,78			6 643 330,78
Emprunts et dettes financières diverses	-				-
Avances et acomptes reçus	518 111,59	488 306,40			488 306,40
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	766 699,35	839 538,60	153 042,93	6 215,76	998 797,29
Dettes des legs ou donations	-				-
Dettes fiscales et sociales	356 648,78	323 112,82			323 112,82
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	154 314,37	32 070,03			32 070,03
Autres dettes	59 576,00	25 084,61			25 084,61
Instruments de trésorerie	-				-
Produits constatés d'avance	216 281,58	370 866,80			370 866,80
TOTAL IV	9 069 781,37	8 722 310,04	153 042,93	6 215,76	8 881 568,73
Ecart de conversion passif (V)	-				-
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	29 363 631,58	26 834 059,41	1 726 566,07	44 040,18	28 604 665,66

GESTION FINANCIERE AGREEE : GESTION 2024/2025
(simplifié)

RECHERCHE DE LA CAPACITE NETTE D'AUTOFINANCEMENT (CNA)

		2024/2025 223 ENSEMBLE ST FELIX - LA SALLE	2024/2025 224 CFA ST FELIX - LA SALLE	2024/2025 225 CFP ST FELIX - LA SALLE	2024/2025 TOTAL AGREGE
. Résultats Comptables Courants	+	-630 685	- 436 142	+ 25 499	- 1 041 329
. Amortissements Comptables de l'Exercice	+	+ 2 493 638	+ 169 200		+ 2 662 838
. Report en fonds dédiés	+	+ 10 554			+ 10 554
. Utilisation des fonds dédiés	-	-38 490			- 38 490
. Amortissements des Subventions	-				
. Provisions Nouvelles	+	38 967			+ 38 967
. Reprises de Provisions	-	-48 746			- 48 746
. Régularisations	-				
* CNA COURANTE		+ 1 825 238	- 266 942	+ 25 499	+ 1 583 794
. Loyers		62972			+ 62 972
* CNA RETRAITEE DES LOYERS		+ 1 888 210	- 266 942	+ 25 499	+ 1 646 766
. Régularisations Exceptionnelles		+ 213 721	- 30 813	- 71	+ 182 837
* CNA APRES REGULARISATIONS EXCEPTIONNELLES		+ 2 038 959	- 297 755	+ 25 428	+ 1 766 631
* Taux CNA courante retraitée des loyers		17,03%	-9,40%	73,01%	11,79%
* TAUX CNA après régul. exceptionnelles		18,39%	-10,48%	72,81%	12,65%

ANALYSE DU FONDS DE ROULEMENT

		223 ENSEMBLE ST	224 CFA ST FELIX -	225 CFP ST FELIX -	TOTAL AGREGE
* Rappel du Fonds de Roulement au 31/08/2024	:	6 589 197	790 666	36 833	7 416 696
* Nouveau Fonds de Roulement au 31/08/2025	:	6 877 272	1 003 362	37 824	+ 7 918 458
* Variation		+ 288 075	+ 212 696	+ 991	+ 501 762

Justification de l'Evolution du Fonds de Roulement :

. Reprise Capacité nette Autofinancement	(-)	+ 2 038 959	- 297 755	+ 25 428	+ 1 766 631
. Subventions Equip. TA	(+)	+ 102 825			+ 102 825
. Autres subventions publiques	(+)		+ 64 575		+ 64 575
. Subvention Falloux	(+)	+ 136 297			+ 136 297
. Autres subventions privées	(+)				
. Emprunt nouveau	(+)				
. Cession immobilisations	(+)	+ 21 757			+ 21 757
. Réaffectation Résultats cumulés en legs et donat (+)					
. Comptes de liaison	(+)	- 471 147	+ 495 582	- 24 437	- 1
. Remboursement des Emprunts	(-)	- 354 546			- 354 546
. Acquisitions Nouvelles	(-)	- 1 247 144	- 182 586		- 1 429 730
. Immobilisations Financières	(+)	- 16 280			- 16 280
. Immobilisations en cours	(+)	+ 77 354	+ 132 880		+ 210 234
. Régularisations					
Variation du Fonds de Roulement		+ 288 075	+ 212 696	+ 991	+ 501 762
* Mesure d'autonomie financière en jours		272	118	1 465	234

EVOLUTION FINANCIERE SUR 5 ANS AGREGEE : GESTION 2024/2025
(simplifié)

	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025	TOTAUX SIGNIFICATIFS
EFFECTIF PEDAGOGIQUE	2 907	2 905	2 840	2 850	2 916	-
EFFECTIF 1/2 PENSIONNAIRE	826	759	756	862	969	-
EFFECTIF PENSIONNAIRE	230	244	254	254	261	-
RESULTATS COMPTABLES	1 007 719	819 111	1 103 991	484 018	264 919	-
CAPACITE NETTE D'AUTOFIN	1 986 521	1 847 343	1 875 607	1 974 574	1 766 631	9 450 676
TAUX CAPACITE NETTE	17,47	15,29	14,25	14,72	12,65	-
TAXE D'APPRENTISSAGE :						
. AFFECTEE AU FONCTION.	60 463	69 083	51 646	70 791	57 161	309 144
. AFFECTEE A L'EQUIPEMENT	690 299	198 825	196 349	99 546	102 825	1 287 844
. GLOBAL	750 762	267 908	247 995	170 337	159 986	1 596 988
SUBVENTION FALLOUX	171 473	1 170 967	320 890	14 745	136 297	1 814 372
SUBVENTIONS ASTIER	598 980					598 980
AUTRES SUBVENTIONS PUBLIQUES	11 822			158 205	64 575	234 602
CESSION IMMOBILISATIONS		3 750	3 200		21 757	28 707
APPORT EN FOND PROPRES						
APPORT FONDS DEDIES			619 400			619 400
APPORT EMPRUNTS						
APPORT DETTES A LONG TERME PROVIS.						
FONDS ROULEMENT AU 31/08	8 180 418	7 809 432	6 716 849	7 416 696	7 918 458	-
F.R. au 1/09/2020 :						
4 970 519						
EMPRUNTS NOUVEAUX	2 552 211	1 500 000				4 052 211
REMBOURSEMENTS EMPRUNTS (en capital)	562 434	415 462	459 455	464 292	354 546	2 256 189
INVESTISSEMENTS	4 929 730	455 827	1 055 673	9 029 002	1 429 730	16 899 962
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	12 844	12 681	33 984	9 444	16 280	85 233
REGULARISATION		-1 391				-1 391
IMMOBILISATIONS EN COURS	-2 703 603	4 209 294	2 558 916	-7 955 515	-210 234	-4 101 142
AUTONOMIE FINANCIERE	318	289	220	230	234	-
(en nombre jours)						
RATIO SOLVABILITE	3,90	3,26	4,26	4,57	4,50	-

OGEC NANTES ERDRE

Siège social: 27 rue du Ballet - 44000 NANTES

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2025

Aux Membres de l'Association OGEC NANTES ERDRE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association OGEC NANTES ERDRE relatifs à l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Subventions et forfaits reçus au cours de l'exercice

Dans le cadre de notre audit, nos travaux ont consisté à contrôler notamment la comptabilisation des opérations relatives aux subventions et aux forfaits reçus sur l'exercice.

Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la qualité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées à ce titre dans les comptes de votre association par la prise de connaissance et les tests effectués sur les procédures mises en place par votre association pour appréhender ces opérations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint- Herblain, le 12 décembre 2025

Le commissaire aux comptes

RSM Ouest

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

Signé par Christophe Blandin
Le 12 déc. 2025



doc_b7Zy
tx_dOePAywwwLdA

Christophe BLANDIN

Associé